

Compte-rendu CGT-AFPA

**CSEE du 17 mars 2026
A St Herblain**

Membres de la délégation CGT :

Thierry MERDY	Élu titulaire	Présent
Laure GIRARD	Élue titulaire	Présente
Isabelle BOULLON	Élue suppléante	Présente
Martial MIRAILLES	Représentant syndical	Présent

Membres de la direction :

Julie GIBOUIN	DRH	Présente
Evelyne BONET	DR	Présente
Conor MARCUS	Directeur régional finance, gestion, services	Présent
Laurence BICHON	Responsable de communication et marketing	Présente



La délégation CGT-AFPA tient à remercier Monsieur Thomas TRILLEAUD, Directeur de centre pour son accueil.

Point 1 : Infos de la Présidente

- **Échanges avec France Travail :**

La Direction Régionale a rencontré, comme tous les deux mois, France Travail afin de : faire un point sur le dispositif Prépa Compétences mais aussi, échanger sur l'intention de l'Etat de positionner France Travail comme un des prescripteurs des dispositifs « Déclics » (et non plus simplement la mission locale)

- **Comité de pilotage du 12 mars 2026 à Fontenay-le-Comte. Plusieurs sujets ont été abordés :**
 - La relation entre AFPA et Défense Mobilité.
 - Les projets à venir
 - Le renouvellement du marché
 - La gestion des dysfonctionnements du réseau internet
 - La prise en charge financière des formations : Prise en charge totale si la formation est réalisée à Fontenay-le-Comte + Reste à charge pour le militaire si la formation est effectuée sur un autre site

- **Installation photovoltaïque à Saint-Herblain :**
 - Première installation de ce type au niveau national pour l'AFPA
 - Production estimée : 50 000 kWh/an (soit 8 à 10 % de la consommation du centre)
 - Économie annuelle estimée à : 15 000 €

Pour la CGT :

France Travail : La délégation CGT-AFPA considère que des échanges réguliers entre la Direction Régionale et France Travail sont nécessaires.

Toutefois, nous alertons sur le risque d'un pilotage accru de nos dispositifs par des acteurs externes.

Cela poserait clairement la question de l'autonomie de l'AFPA et ferait peser un risque de mise sous tutelle de ses activités, au détriment de ses missions de service public et des conditions de travail des salariés.

Concernant le comité de pilotage du 12 mars 2026 à Fontenay-le-Comte, les échanges autour du partenariat AFPA / Défense Mobilité, des projets à venir et du renouvellement du marché confirment une logique persistante de réponse aux marchés et de mise en concurrence des OF, générant incertitude et manque de visibilité pour les salariés.

Les dysfonctionnements du réseau internet, pourtant connus, restent sans solution, avec un impact direct sur les conditions de travail et la qualité des formations.

Enfin, le financement des formations des militaires, conditionné au lieu de réalisation, crée une inégalité de traitement et restreint le choix des bénéficiaires.

Pour la délégation CGT-AFPA, ces éléments traduisent une gestion guidée par les coûts, au détriment des conditions de travail, de l'égalité d'accès à la formation et des missions de service public de l'AFPA.

Photovoltaïque – Saint-Herblain

La délégation CGT-AFPA note positivement l'installation photovoltaïque à Saint-Herblain, présentée comme une première au niveau national pour l'AFPA, et reconnaît son apport en termes de production et d'économies.

Pour autant, la délégation CGT-AFPA rappelle que ce type d'investissement ne doit en aucun cas masquer les besoins urgents des centres, notamment les moyens nécessaires et les

conditions de travail des salariés pour assurer pleinement les missions de formation. La délégation CGT-AFPA considère que, dans l'ensemble, ces mesures et projets traduisent une gestion guidée par les économies et les marchés, au détriment des conditions de travail et des missions de service public de l'AFPA. La délégation CGT-AFPA continuera à se battre pour que les salariés et les centres disposent des moyens nécessaires et soient pleinement soutenus.

Point 2 : Validation du procès-verbal de février 2026

Vote : 11 avis favorables sur 11
Le PV est validé.

Point 3 : Désignation des représentants de proximité pour les centres du Mans, Fontenay le Comte et Roche sur Yon, et Saint Herblain

Centre	Candidat	Résultat des votes	Elus
Le Mans	Michel CHARLOT	11/11	Michel CHARLOT
Saint Herblain	Yannick NAVEAU Thierry AMIEL Delphine LUSETTI Abstention	5/11 5/11 0/11 1/11	Thierry AMIEL, élu à la faveur de l'âge
Fontenay le Comte / La Roche sur Yon	Pas de candidat		

Point 4 : Consultation sur le projet relatif à l'activité restauration au sein de la région Pays de la Loire.

Projet proposé en CSE Central

- Arrêt de la prestation, mise en place de Tickets Restaurant pour les salariés et pour certains publics spécifiques (notamment les publics inscrits dans les dispositifs nationaux).
- Aménagement de salles de repas/de convivialité pour les salariés et les stagiaires.
- Par exception, production sur site dans le cadre d'une restauration pédagogique via le GRN 166 (Ticket restaurant salariés lors des périodes sans production pédagogique).
- Possibilité d'accueil ponctuel d'une restauration externe de type food-truck dans nos centres (mise en place d'une contractualisation type), en fonction des opportunités locales.

Avis défavorable 9/10



Pour la CGT :

Pour la délégation CGT-AFPA, l'arrêt de la restauration en Pays de la Loire, comme partout sur le territoire, est un choix politique brutal : sacrifier les stagiaires au nom d'une logique comptable.

La fermeture des restaurants AFPA n'est ni une contrainte, ni une fatalité. C'est une décision assumée par la Direction générale, appliquée sans recul par les directions régionales, qui exécutent ces orientations avec un aveuglement préoccupant, sans considération pour les réalités du terrain.

Ce choix frappe d'abord les stagiaires. À l'AFPA, se former ne se limite pas à acquérir des compétences : c'est pouvoir vivre dignement, tenir dans la durée et bénéficier d'un accompagnement global. La restauration est une condition concrète de réussite, en particulier pour les publics les plus précaires.

La supprimer, c'est indéniablement fragiliser le quotidien, augmenter les contraintes financières et logistiques, et créer les conditions de ruptures de parcours. C'est un recul social évident que l'AFPA met en exergue.

Les solutions proposées sont les tickets restaurant (et pas pour toutes et tous), des salles de convivialité sous-équipées, des équipements minimalistes, solutions indignes des missions de l'AFPA. Elles traduisent une vision hors-sol, technocratique, qui individualise les situations et fait peser la charge sur les plus fragiles.

Derrière les justifications économiques, la réalité est claire : la Direction générale fait le choix de réduire les coûts en transférant les conséquences sur les stagiaires. Et la direction régionale, loin de jouer son rôle d'alerte, se contente d'appliquer ces décisions avec un aveuglement préoccupant, sans jamais les remettre en cause.

Les salariés de l'AFPA, eux, le savent : leur priorité, ce sont les stagiaires. Défendre la restauration, ce n'est pas défendre un confort, c'est défendre une condition essentielle du droit à la formation.

Remettre en cause la restauration, c'est affaiblir encore une fois l'AFPA dans sa capacité à accueillir, accompagner et faire réussir les publics qui en ont le plus besoin.

Pour la délégation CGT-AFPA, c'est inacceptable.

Nous refusons que les stagiaires deviennent la variable d'ajustement d'une politique aveugle. Leur dignité leurs conditions de vie et leur accès à la formation ne sont pas négociables.

Défendre la restauration, c'est défendre une exigence républicaine : l'égalité d'accès à la formation et la protection des plus fragiles face aux logiques comptables d'une direction socialement aveugle.

La délégation CGT-AFPA réaffirme : les stagiaires doivent rester la priorité républicaine.

- Suivi des comptes-rendus RP et remontées particulières.

St Nazaire : Les réponses de la direction aux questions RP de Saint-Nazaire marquent une tendance à préférer s'attarder sur la forme des questions pour éviter de parler des problèmes de fond (organisation du travail). En s'abstenant de s'interroger sur les causes et en discréditant les alertes du terrain, la direction montre que le travail sur ces sujets n'a pas commencé.

- Information/consultation des DUERP 2025 des centres de la région.

14h40 : Suspension de séance

Le mardi 17 mars 2026

Avis du CSEE AFPA des Pays de la Loire sur les Documents Uniques 2025

Au regard du cadre légal du document, du manque d'appui technique auprès des personnes en charge de la rédaction de DU (Document Unique), des incohérences relevées dans le DU (Document Unique) en matière de risques et de l'incidence répercutée dans les PAPRI Pact (Programme Annuel de Prévention des Risques Professionnels et d'Amélioration des Conditions de Travail).

Au regard de l'absence de complétude sur l'onglet EVRPS (Evaluation des Risques Psycho-Sociaux).
Le CSEE Afpa des Pays de la Loire émet **un avis négatif** sur les Documents Uniques Evaluation des Risques Professionnels (DUERP) des sites AFPA des Pays de la Loire.

Déclaration portée au vote :

Favorable : 9

Défavorable : 0

Abstention : 1

- Information/ consultation sur les PAPRI Pact 2026 des centres de la région.

Point repoussé le mois prochain

Pour la CGT :

La délégation CGT-AFPA constate plusieurs insuffisances majeures dans la démarche présentée par la direction régionale concernant la prévention des risques professionnels et l'élaboration des DUERP 2025 et PAPRI Pact 2026.

En premier lieu, l'évaluation des risques apparaît incomplète et hétérogène. Plusieurs risques professionnels ne sont pas recensés ou sont insuffisamment analysés. Des écarts importants dans la cotation des risques sont observés d'un centre à l'autre, sans justification méthodologique claire. Cette situation remet en cause la fiabilité des DUERP et interroge la rigueur de la démarche employée.

En second lieu, les élus CGT rappellent que l'employeur a l'obligation légale d'évaluer tous les risques et de mettre en œuvre une politique de prévention structurée et effective, traduite notamment par un PAPRI Pact rigoureux présenté au CSE dans des délais permettant un examen réel et utile. Or, le CSE-E n'a pas été consulté au dernier trimestre 2025, ce qui constitue un manquement aux obligations légales et prive les représentants du personnel de leur rôle réel en matière de prévention.

S'agissant des risques psycho-sociaux, les éléments présentés se limitent à des mesures administratives ou déclaratives, sans analyse approfondie des situations de travail ni plan d'actions structuré. L'onglet EVRPS reste incomplet, laissant les salariés sans réelle protection.

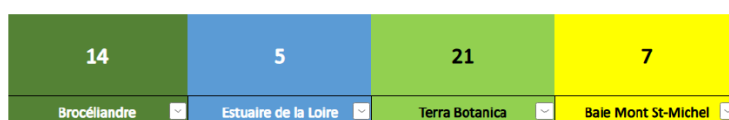
Dans ces conditions, les DUERP et PAPRI Pact présentés traduisent une logique de gestion minimaliste, centrée sur la formalité et non sur la protection réelle des salariés. La santé et la sécurité des travailleurs sont reléguées au second plan, et les documents ne permettent pas d'assurer une prévention efficace ni d'améliorer les conditions de travail.

La délégation CGT-AFPA émet donc un avis défavorable et exige que la direction fournisse les moyens, les compétences et l'accompagnement nécessaires pour que les DUERP remplissent pleinement leur rôle, et que le mandat des représentants du personnel soit pleinement respecté.

La délégation CGT-AFPA dénonce également l'attitude de la direction envers le RP de Saint-Nazaire, qui se limite à répondre sur la forme, remet en cause le bien-fondé des questions et accuse le RP de poser « ses propres questions ». Pour la délégation CGT-AFPA c'est inadmissible : cela constitue une entrave directe au mandat du représentant du personnel et une atteinte au dialogue social. Les questions des RP reflètent les préoccupations des salariés et ne peuvent être considérées comme des « complications ».

Point 6 : ASC

- Retour sondage :
 - Retour du sondage en ligne 48 réponses reçues des salariés



- Plateforme Cezam : l'utilisation du site par les salariés.
150 personnes se sont inscrites cette année sur la plateforme
43 salariés ont répondu à ce questionnaire

Bilan d'Expérience : La Plateforme CEZAM vue par les Salariés

Analyse des résultats d'une enquête menée auprès de 43 salariés concernant leur utilisation de la plateforme CEZAM en février 2026, mettant en lumière un **usage contrasté** entre loisirs réguliers et désintéret dû à la compétitivité.

Habitudes et Tendances d'Usage

Un usage majoritairement occasionnel



Une grande partie des répondants déclare utiliser la plateforme "rarement" ou "jamais".

Le Cinéma en tête des services

Les billets de cinéma constituent l'activité la plus consultée et utilisée par les salariés.



Top 3 des catégories consultées



Cinéma
Très élevé

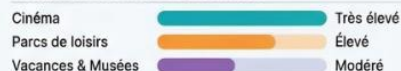


Parcs de loisirs
Élevé



Vacances & Musées
Modéré

Catégorie de service | Niveau d'intérêt



Satisfaction et Axes d'Amélioration



Satisfaction Praticité du format numérique

La disponibilité immédiate des e-billets est citée comme un point fort majeur du service.



Compétitivité tarifaire remise en question

Plusieurs utilisateurs trouvent des tarifs plus avantageux en direct ou via d'autres plateformes.



Freins techniques et ergonomiques

Des difficultés de connexion et une navigation jugée peu intuitive nuisent à l'expérience utilisateur.

- Réunion pour le départage des mobil-homes pour la période haute
 - le jeudi 2/04 à 14h en distanciel
 - 11 demandes de salariés à ce jour
- Première vague de distribution des œuvres sociales en avril 2026. Au 11/03/2026
 - 62 demandes de salariés pour les chèques vacances pour une valeur de 2460 € (dont 1700€ en papier et 760 € en numérique),
 - 57 demandes de chèques cultures (3420 €) et 3 demandes de remboursement (180 €)
- Tirage au sort vacances mobil-home : 2 salariés du centre du Mans ont remporté le tirage au sort.

Point 7 : Suivi économique

- Nombres de stagiaires présents, par centre, en Pays de la Loire, en février 2026

	Février 2024	Juil. 2024	Août 2024	Déc. 2024	Janv. 2025	Juin 2025	Août 2025	Sept. 2025	Octobre 2025	Nov. 2025	Déc. 2025	Janv. 2026	Fév. 2026
St Nazaire	223	254	193	193	172	168	188	238	230	211	217	194	244
St Herblain	242	206	193	180	192	142	138	197	223	231	222	215	231
Angers	109	82	94	107	107	129	118	106	121	119	124	157	146
Doué la F.	139	72	53	89	99	63	42	97	93	108	57	93	99
Cholet	78	57	52	93	88	67	59	91	98	87	105	86	86
Le Mans	244	169	172	219	207	204	152	206	191	172	187	200	209
La Roche/Y	116	58	55	72	108	109	83	87	84	82	62	72	66
Fontenay Le Comte	305	255	242	268	319	282	240	261	274	279	186	291	283
Total	1446	1153	1099	1221	1292	1164	1020	1283	1314	1289	1200	1308	1364

- **Répartition par financeur : Sur les 1364 stagiaires :**

Financeurs EPIC	53
Financeurs accès à l'emploi	328
Financeurs AFPA entreprises	983

- **% du chiffre d'affaires par financeur par rapport aux objectifs, pour notre région :**

Date de CSE	CSE Juin 24	CSE Nov. 24	CSE Jan.25	CSE Août 25	CSE Sept. 25	CSE Déc.25	CSE Janv. 26	CS Févr.26
Dates des chiffres finalisés	Avril 24	Sept.24	Nov.24	Juin 25	Août 25	Oct 25	Déc 25	Mars 26
EPIC (MNSP, VAE, réfugiés, migrants...)	- 15 %	- 8 %	+ 1 %	+ 3 %	+ 5 %	+ 1 %	- 1 %	+ 8 %
Accès à l'emploi (Conseil régional, Pôle emploi, LADOM, ...)	- 20 %	- 26 %	- 26 %	- 15 %	- 10 %	- 8 %	- 10 %	- 7 %
Entreprises (CPF transition pro, CPF, POE, alternance...)	- 4 %	- 2 %	- 3 %	- 17 %	- 10 %	- 13 %	- 12 %	- 11 %

- **Financements à fin décembre 2025**

- EPIC : 233,23 % du budget prévu
- Accès à l'emploi : 91,16 % du budget prévu
- Entreprise : 84,67 % du budget prévu

Pour la CGT :

La délégation CGT-AFPA sait que la pression de la Direction sur le chiffre d'affaires «entreprises» est irréaliste au regard des moyens humains disponibles en région. Les équipes sont déjà au maximum avec le nombre de commerciaux alloués, et la direction leur demande d'aller au-delà de leurs capacités, au détriment des conditions de travail et de la qualité de l'accompagnement des stagiaires.

Les chiffres parlent d'eux-mêmes :

les financements EPIC dépassent largement les objectifs (+233 %), ceux de l'accès à l'emploi sont proches des prévisions (-7 %), tandis que le segment entreprises accuse un retard (-11 %).

La délégation CGT-AFPA dénonce cette logique financière déconnectée du terrain et exige que les objectifs soient réalistes et compatibles avec les moyens régionaux, afin de garantir des conditions de travail dignes et un service de qualité pour les stagiaires.

Point 8 : Dispositif « postulants »

- 21,1% de taux de transformation (en alternance ou en 1emploi/1 formation)
- 36,8% de P2S en cours (P2s : Cerfa pour les stagiaires apprentis de la formation professionnelle non rémunérés mais dont les cotisations de sécurité sociale sont prises en charge)

- Sur les secteurs de : Installateur thermique et sanitaire, EEB, AMB, tertiaire...

Année	Centre	Formation	Nbre postulants	Dates	Semaines	P2S en cours	Suite Alternance	Suite 1 emploi 1 formation	Sans suite
2025	Angers	TIFCC	1	03/03/2025	2			1	
2025	St Herblain	ITS	6	08/09/2025	12		1		5
2025	La Roche	SA	4	15/09/2025	12		2		2
2025	St Herblain	AMB	4	22/09/2025	12		2		2
2025	Doué la Fontaine	TGC - TMECM	2	13/10/2025	4			2	
2025	Le Mans	EEB	1	01/12/2025	12		0		1
2026	ANGERS	SC	2	12/01/2026	3	2			
2026	Le Mans	EEB	2	12/01/2026	4	2			
2026	La Roche	SC	2	12/01/2026	9	2			
2026	La Roche	ARH	3	12/01/2026	9	3			
2026	La Roche	ITS	2	12/01/2026	9	2			
2025	Le Mans	SA	4	09/02/2026	12		2		2
2026	Le Mans	AMB	1	09/02/2026	4			1	0
2026	St Herblain	AMB	1	23/02/2026	2	1			
2026	St-Nazaire	EEB	2	09/03/2026	1	2			
2026	Le Mans	CADGA	1	10/03/2026	1		1		
			38		108	14	8	4	12

Pour la CGT :

La délégation CGT-AFPA rappelle que le dispositif « postulants alternance » est présenté comme une réponse à l'emploi des jeunes et aux effets économiques désastreux de ces dernières années. Il permet aux jeunes de commencer leur cycle de formation en apprentissage sans avoir d'employeur et d'être accompagnés dans leurs démarches. L'AFPA joue naturellement un rôle essentiel pour soutenir ces jeunes dans leur recherche d'entreprise et pour assurer la cohérence de leur formation.

Pour autant, derrière ce dispositif, la délégation CGT-AFPA alerte sur une logique de gestion de la précarité et non de protection des jeunes. Cela rappelle tragiquement les « emplois jeunes » instaurés sous le mandat de Lionel Jospin. Oui, parlons-en : il ne s'agissait pas d'une réussite, mais d'une politique du simulacre. Ces emplois n'étaient pas une solution, mais une suspension temporaire du problème. Derrière les chiffres flatteurs, une mécanique simple et brutale se déployait : l'État créait des postes là où les besoins étaient permanents, mais refusait de les reconnaître comme tels. Il employait, sans jamais s'engager. Il occupait, pour mieux abandonner. Il promettait un avenir et programmait la sortie.

Les jeunes n'ont pas été intégrés, ils ont été utilisés : alors oui, c'était pour faire tourner des services publics sous-dotés, pour combler des manques que l'État refusait de reconnaître officiellement, et comme instruments statistiques pour faire reculer le chômage sans en transformer les causes. Contrats limités, salaires contraints, horizons bouchés : la précarité n'était pas un accident, elle en était la condition même, encadrée, financée et légitimée par la puissance publique.

Aujourd'hui, cette logique perdure sous d'autres formes : la flexibilité du marché du travail est banalisée et considérée comme normale, y compris dans le cadre de dispositifs publics censés sécuriser les parcours des jeunes. La délégation CGT-AFPA dénonce cette continuité : derrière l'accompagnement proposé, ce sont encore les jeunes qui paient le prix de parcours

précarisés et de promesses non tenues.

La délégation CGT-AFPA revendique que les politiques d'apprentissage et de formation pour les jeunes garantissent des parcours sécurisés, un accès réel à l'emploi stable et des conditions de travail dignes, et non des dispositifs temporaires qui déplacent simplement le problème. L'État doit cesser de simuler une réponse au chômage des jeunes pour se contenter de gérer la précarité et mettre en place des parcours réellement protecteurs et formateurs.

Point 9 : Modification du règlement intérieur de CSE AFPA des Pays de La Loire concernant la composition de son bureau.

Le point est reporté en avril.

**Prochain CSE-E
Mardi 21 avril 2026
A Saint Herblain**

Vos délégués CGT AFPA élus au CSE PDL :

Thierry Merdy (Le Mans) : 06 69.50.48.37

Isabelle Boulon (Le Mans) : 07 88 04 88 19

Laure Girard (Saint-Nazaire) : 06 86 45 20 68

Martial Mirailles (Saint-Herblain) : 06 84 35 20 65



SYNDICAT NATIONAL CGT-
AFPA
Tour Cityscope - 3 rue
Franklin
93100 MONTREUIL s/BOIS

BULLETIN D'ADHESION

CGT-AFPA Trésorerie Régionale Pays
de la Loire
Isabelle BOULLON
366 avenue Georges Durand
72100 Le Mans

Isabelle.boullon@afpa.fr

NOM : Prénom :

Adresse :

.....

Téléphone travail :

Portable : E-mail :

.....

Lieu de travail : Profession :

.....

A renvoyer à CGT-AFPA Trésorerie Régionale Pays de la Loire.